



La BEI contribue au développement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

L'intervention de la BEI dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les territoires d'outre-mer, s'articule autour d'activités qui encouragent les initiatives du secteur privé et favorisent la croissance économique, tout en profitant à l'ensemble des populations et des régions. La Banque soutient également des projets du secteur public lorsqu'ils présentent une importance cruciale pour le développement du secteur privé et pour l'instauration d'un climat d'affaires concurrentiel. Le choix des projets est dicté par leur capacité à générer des avantages durables sur les plans économique, social et environnemental.

Dans ces régions, la BEI mène ses activités dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE (dit "Accord de Cotonou"), de l'accord sur le commerce, le développement et la coopération conclu entre l'UE et l'Afrique du Sud, de la Décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne et du Consensus européen pour le développement.

Évolution récente

En 2009, la Banque européenne d'investissement a intensifié son appui sous la forme d'une aide de 863,3 millions d'EUR apportée à 29 projets de développement réalisés en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique et portant sur la mise en place d'infrastructures, le développement du secteur financier et la promotion de l'intégration régionale. Elle a également soutenu quatre nouveaux projets, pour un montant de 280 millions d'EUR, dans la République d'Afrique du Sud, portant ainsi les signatures à 1,1 milliard d'EUR au total en 2009.

La Banque propose en outre un éventail étoffé d'instruments de financement - dont des prêts, des garanties et des capitaux à risques - à l'appui de projets menés dans des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, par le biais de la Facilité d'investissement au moyen de l'aide remboursable provenant du Fonds européen de développement. L'aide de l'UE au financement de la coopération au développement dans ces régions est principalement acheminée par l'intermédiaire du Fonds européen de développement. Les budgets des États membres de l'UE financent les opérations de la BEI initiées dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE et de la Décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer ; la BEI complète cet effort par des prêts octroyés sur ses ressources propres, ressources qu'elle se procure en empruntant sur les marchés internationaux des capitaux. Les signatures de prêts relevant de la Facilité d'investissement sont passées de 336,6 millions d'EUR en 2008 à 450,1 millions d'EUR en 2009. Dans la région ACP, la BEI a par ailleurs financé en 2009 sur ses ressources propres des projets à hauteur de 413,2 millions d'EUR (contre 224,8 millions d'EUR en 2008).

Afin d'optimiser l'impact et l'efficacité de ces investissements, 72% des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – à l'exclusion des opérations relevant du mandat pour l'Afrique du Sud – ont été cofinancés avec d'autres organismes européens et internationaux de financement du développement. Les activités se sont également articulées autour d'aménagements transfrontaliers destinés à renforcer l'intégration économique et l'accès aux sources de financement au bénéfice de petits États n'offrant pas par eux-mêmes de possibilités d'investissement appropriées. Ces projets ont représenté 41 % des engagements signés. Étant donné l'impact économique du secteur privé, 76 % des investissements concernaient ce domaine d'activité. Quelque 59 % des projets étaient axés sur le secteur financier (dont des fonds de microfinance et des fonds d'investissement) et contribuaient au renforcement et à la diversification des marchés financiers locaux.

Faire face aux défis de la crise économique mondiale : les bouleversements financiers planétaires ont interrompu la croissance économique soutenue en Afrique subsaharienne, dans les îles du Pacifique et dans certaines zones des Caraïbes. L'appui au secteur privé demeure dès lors d'une importance capitale. La BEI envisage de développer ses activités de prêt afin de contribuer au rétablissement de la confiance et de jeter les bases du retour à la croissance.



Investir aux côtés et au profit des pays partenaires – le soutien de la BEI aux fonds de capital-investissement régionaux : la Banque apporte son soutien aux sociétés et entreprises locales en leur accordant des financements sur capitaux à risques et des fonds pour le démarrage ou l'expansion de leurs activités. L'octroi, par la Banque, de capitaux à long terme par le biais de fonds d'investissement et de mécanismes similaires a non seulement pour effet de soutenir la croissance économique et le développement du marché financier, mais aussi d'encourager le transfert de compétences et de pratiques de bonne gouvernance à destinations des entreprises locales. La BEI participe en outre à l'initiative GroFin Africa Fund, le plus grand fonds de financement de la croissance en Afrique, qui fournit un appui à plus de 500 sociétés sur une période de cinq ans.

Renforcement de l'approche sectorielle et des meilleures pratiques institutionnelles : la Banque a donné la priorité aux initiatives infrastructurelles, et plus particulièrement aux corridors commerciaux régionaux. Les projets de nature à renforcer la coopération avec les co-bailleurs de fonds, les organismes donateurs et la Commission européenne ont été privilégiés. Lorsque cela s'est avéré possible, des efforts d'harmonisation du processus d'instruction et de suivi des projets avec d'autres donateurs ont été entrepris afin d'accroître l'efficacité des opérations et d'alléger la charge administrative pesant sur les bénéficiaires.

Financement responsable d'opérations minières : les projets réalisés dans le secteur minier sont porteurs d'une valeur ajoutée pour les ressources naturelles locales, puisqu'ils permettent d'accroître les recettes d'exportation et d'engendrer des recettes budgétaires pour le pays grâce aux droits d'exploitation minière et à l'impôt sur les sociétés qui sont collectés. Ces projets ont pour effet de créer des emplois permanents – directs et indirects – et sont une source de formation qui contribue au développement des compétences locales ; ils permettent aussi l'apport d'infrastructures de santé, d'éducation et d'assainissement dans les communautés locales. La BEI a financé un certain nombre d'activités minières en Afrique et dans le Pacifique qui ont contribué à la croissance économique, à la réduction des émissions toxiques ou à l'amélioration des normes environnementales. Au travers d'une divulgation transparente de ces opérations, la Banque peut suivre les impôts versés dans les juridictions concernées. La Banque européenne d'investissement est fermement attachée aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives – qui est la référence mondiale en matière de transparence dans le secteur minier – s'agissant notamment de redistribuer les profits tirés des ressources naturelles et d'encourager les sociétés minières à rendre publiques les sommes qu'elles versent et les États à divulguer ce qu'ils reçoivent.

En ce qui concerne 2010, la BEI est attachée à l'efficacité et elle est résolue à faire face aux défis et aux changements qui résulteront de l'analyse de ses mandats extérieurs, du bilan à mi-parcours de la Facilité d'investissement et de la deuxième révision de l'Accord de partenariat ACP-UE (l'"Accord de Cotonou"). La Banque continuera à mettre en exergue les activités visant à atténuer les changements climatiques dans les régions où d'autres difficultés quotidiennes pourraient primer sur ce type de préoccupation et à encourager l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable et l'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu de l'abondance et de la diversité des opportunités d'investissement prometteuses qu'offre la région ACP, de son vivier de ressources naturelles et humaines et des ambitieuses réformes stratégiques et institutionnelles qui y ont été initiées ces dernières années, la BEI est convaincue que les économies des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se redresseront rapidement. Ces pays peuvent compter sur son concours pour les aider à surmonter la crise. Par ailleurs, la Banque continuera à soutenir les projets de qualité et à mettre l'accent sur les meilleures pratiques, même dans des contextes difficiles, caractérisés par la faiblesse des institutions et le niveau élevé des risques. Aujourd'hui plus que jamais, la Banque s'efforcera d'agir sur le cours des événements dans les domaines qui sont de son ressort et où elle dispose de l'expertise et des instruments financiers appropriés.



Principaux projets financés en 2009

En 2009, les activités de la BEI dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont été axées sur deux domaines spécifiques : les infrastructures (notamment l'approvisionnement en énergie et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci), et le secteur financier. L'objectif de nombreux projets était en effet d'aider au développement du secteur financier, par le biais notamment d'opérations d'appui à la microfinance et de réforme du secteur bancaire. La Banque a également participé à plusieurs initiatives multilatérales – dont le « Plan d'action conjoint pour l'Afrique » - destinées à aider les pays en développement à faire face à la crise économique. On évoquera ci-après, parmi les projets clés, les suivants :

- Atténuation des changements climatiques au Vanuatu : un prêt de 4,3 millions d'EUR, assorti d'une bonification d'intérêts, pour le premier parc éolien construit dans ce pays. La contribution de la BEI représentait 75 % du coût du projet, soit une proportion plus élevée que d'habitude pour la Banque, comme prévu dans le cadre de sa stratégie relative à la lutte contre les changements climatiques. Lorsqu'elles seront opérationnelles, 10 nouvelles éoliennes produiront de l'énergie renouvelable pour la capitale, réduiront la quantité de diesel importée, diversifieront les sources d'approvisionnement électrique, diminueront les frais d'entretien des groupes électrogènes et abaisseront les émissions de CO₂. La diminution des coûts sera répercutée sur les consommateurs sous la forme d'une baisse des tarifs. Les éoliennes, munies de pales repliables, sont par ailleurs conçues pour résister aux typhons tropicaux, qui constituent un risque majeur dans cette région du Pacifique.
- Amélioration de l'intégration régionale au Mozambique : un prêt de 65 millions d'EUR pour la rénovation, au terme de 20 années de guerre civile, du port de Beira et du corridor ferroviaire stratégique reliant le pays au réseau de l'Afrique australe, opération menée en coopération avec la Banque mondiale, l'Agence danoise de développement et d'autres organismes d'aide au développement.
- Extension de l'approvisionnement en eau potable au Cameroun : une opération de financement et d'assistance technique d'un montant de 40 millions d'EUR, avec cofinancement de l'AFD, portant sur l'approvisionnement en eau potable de 380 000 habitants de Yaoundé et du reste du pays par le biais d'un vaste programme d'investissement post-privatisation, et sur l'établissement d'un tout nouveau schéma directeur national de gestion des eaux usées.
- Promotion des énergies propres et de la croissance économique au Bénin et au Togo : une opération de 35 millions d'EUR destinée à augmenter la capacité de production d'électricité du réseau public de ces deux pays, à améliorer l'approvisionnement électrique, ainsi qu'à réduire le recours aux groupes électrogènes et les pertes de réseau. Coopération sans cesse plus étroite avec les donateurs, par le biais d'un suivi conjoint exercé par la BEI, la KfW et l'Association internationale de développement.
- Encouragement à la réforme du marché sucrier et gestion des défis liés aux marchés mondiaux à Maurice : opération de 28 millions d'EUR portant sur la restructuration de la filière sucrière locale, le raffinage du sucre blanc à haute valeur pour l'exportation et la consolidation de la production dans deux sucreries modernes implantées dans la région. Ces initiatives seront complétées par des programmes sociaux connexes, qui s'inscrivent dans le prolongement des réformes de Port Moresby relatives à la protection des cours mondiaux du sucre.
- Namibie : production régionale de ciment dans une cimenterie ultramoderne : un prêt de 82,3 millions d'EUR pour le financement de l'unique cimenterie du pays. Cette usine, qui créera 1 200 emplois, stimulera les exportations régionales, encouragera l'utilisation de sources de combustible alternatives et réduira le coût du ciment dans le pays. Elle emploiera en outre des techniques de production européennes ultramodernes et sera conforme aux normes les plus sévères dans les domaines de l'environnement, des émissions et de la sécurité.



- Premier partenariat public-privé en République Dominicaine : un prêt de 32 millions d'EUR pour l'aménagement d'une route à péage de 130 kilomètres, opération cofinancée par la BEI, la Banque interaméricaine de développement et des organismes de développement français et régionaux. L'aménagement de cet axe de transport majeur, qui permettra de désenclaver une région éloignée de cette île des Caraïbes, a été convenu lors de graves troubles économiques.
- Énergie renouvelable, cogénération et efficacité énergétique en Afrique du Sud : financement d'un projet d'efficacité énergétique par le biais d'un prêt de 40 millions d'EUR destiné à renforcer le développement économique et la contribution de l'Afrique du Sud à la lutte contre le changement climatique via des projets de petite et moyenne dimension.

La réponse de la BEI au tremblement de terre en Haïti

La Banque affectera ses ressources et ses compétences à l'aide à la reconstruction d'Haïti par sa population et fournira un appui à long terme à la reconstruction et au développement sous la forme d'un projet spécifique (en cours d'identification).

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000